

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Cessation d'activité Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

Arrêté du 5 avril 2007 portant cessation de fonctions

NOR : *SOCO0710646A*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement,

Vu le décret n° 97-244 du 18 mars 1997 portant création d'une délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle à l'administration centrale du ministère du travail et des affaires sociales ;

Vu le décret n° 2005-670 du 16 juin 2005 relatif aux attributions du ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement ;

Vu l'arrêté du 12 octobre 2005 portant organisation de la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté de nomination de Mme Dudome (Marie), en qualité de chef de la mission des ressources humaines, en date du 8 juillet 1999,

Sur proposition du délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions exercées par Mme Dudome (Marie), conseiller d'administration, en qualité de chef de mission des ressources humaines à la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle à compter du 5 mars 2007.

Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services et le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Fait à Paris, le 5 avril 2007.

Pour le ministre et par délégation :
*le directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services,*

J.-R. MASSON